



**Votre Régime
conventionnel
frais de santé**

**CCN
Assainissement
et Maintenance
Industrielle**

www.umanens.fr

Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) de l'Assainissement et Maintenance Industrielle (AMI) ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche (accord du 6 octobre 2015).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCN, les représentants de la branche ont référencé **Umanens comme seul organisme** en charge de l'assurance et la gestion du régime frais de santé.






VOTRE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ : GARANTIES ET TARIFS



VOTRE GRILLE DE GARANTIES

HOSPITALISATION MEDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITE		
Honoraires : adhésion OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% / 100% BR	200% BR / 100% BR
Frais de séjour	100% BR	100% BR
Chambre particulière (hors ambulatoire)	-	3% PMSS
Forfait journalier sauf établissements médico-sociaux	oui	oui
MÉDECINE COURANTE		
Consultation, visite de généraliste	100% BR	100% BR
Consultation, visite de spécialiste : Adhésion OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% / 100% BR	200% BR / 100% BR
Acte d'imagerie médicale, échographie et analyses	100% BR	100% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR
Actes techniques médicaux : Adhésion OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% / 100% BR	100% / 100% BR
PHARMACIE		
Pharmacie remboursée par la SS (65% / 30% / 15%)	100% / 100% / 100% BR	100% / 100% / 100% BR
DENTAIRE		
Soins conservateurs	100% BR	100% BR
Inlays Onlays	100% BR	100% BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	125% BR	350% BR
Actes dentaires hors Nomenclature : Implantologie	-	200€ (max 2/an)
Orthodontie acceptée par la S.S.	125% BR	300% BR
OPTIQUE (1 ÉQUIPEMENT / 2 ANS / ADULTE, SAUF CHANGEMENT DIOPTRIE)		
Monture - Adulte	40€	100€
Monture - Enfant (-18 ans)	30€	80€
UNIFOCAL ADULTE (par verre)		
BR 2,29 / BR 3,66	30€ / 30€	60€ / 60€
Autres BR	30€	80€
MULTIFOCAL ADULTE (par verre)		
BR 7,32 / BR 10,37	80€ / 80€	160€ / 160€
Autres BR	80€	200€
UNIFOCAL ENFANT (par verre)		
BR 12,04 / BR 14,94	30€ / 30€	50€ / 50€
Autres BR plus multifocaux	80€	120€
Lentilles remboursées par la S.S.	100€	100€
Chirurgie de l'œil au laser	-	Forfait 200€ / œil

 ORTHOPEDIE, PROTHESES AUTRES QUE DENTAIRES	Base Conventionnelle	Option 1 (Base incluse)
Prothèses auditives	100% BR	Forfait 500€
Grand appareillage	100% BR	100% BR
Orthopédie, autres prothèses non dentaires	100% BR	200% BR
 AUTRES POSTES		
Transport	100% BR	100% BR
Actes de Prévention	oui	oui
Maternité - Adoption	-	5% PMSS
Cures thermales acceptées par la S.S.	-	5% PMSS
 ACTES HORS NOMENCLATURE		
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture	-	25€/ séance - 3x/an

Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OPTAM/OPTAM-CO. BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - CAS : Contrat d'Accès aux Soins - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE*

EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Médecine courante - Consultation spécialiste OPTAM : dépense 60€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE		RESTE À CHARGE
BASE CONVENTIONNELLE	19,60€	28,00€		32,00€
OPTION 1	19,60€	56,00€		4,00€

Dentaire - Inlay core : dépense 360€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE		RESTE À CHARGE
BASE CONVENTIONNELLE	100,84€	180,06€		180,06€
OPTION 1	100,84€	360,00€		0€

*Exemples donnés à titre indicatif, valeur non contractuelle. Les remboursements sont susceptibles d'évoluer selon les règles de remboursement de la Sécurité sociale.





CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :

1

Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garanties il a choisi pour l'entreprise.

2

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.

3

Le choix d'option est applicable à vos ayants droit à titre facultatif.

STRUCTURE DE COTISATION :

COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

➔ Structure Salarié (Seul)



Salarié

COUVERTURE FACULTATIVE

CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

➔ Structure Salarié/Conjoint/Enfant



Salarié



Conjoint



Enfant(s)

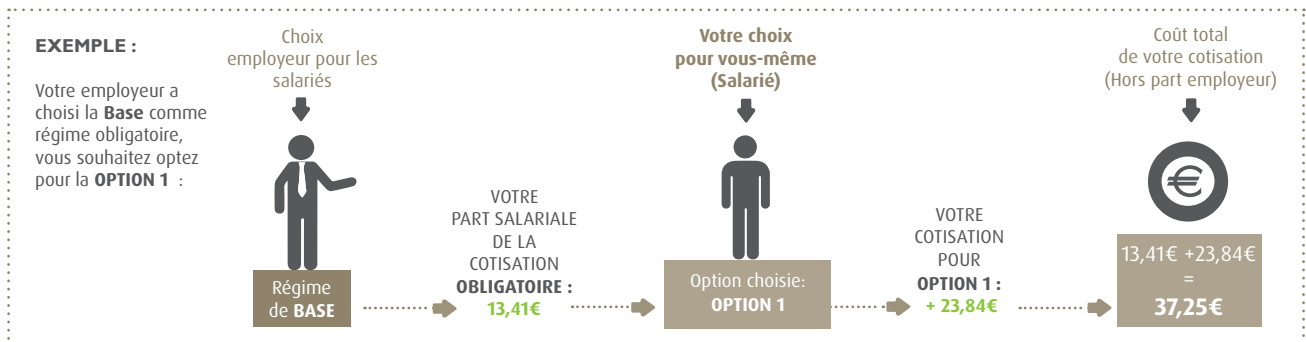
(Gratuité à partir du 3^{ème} enfant)



COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

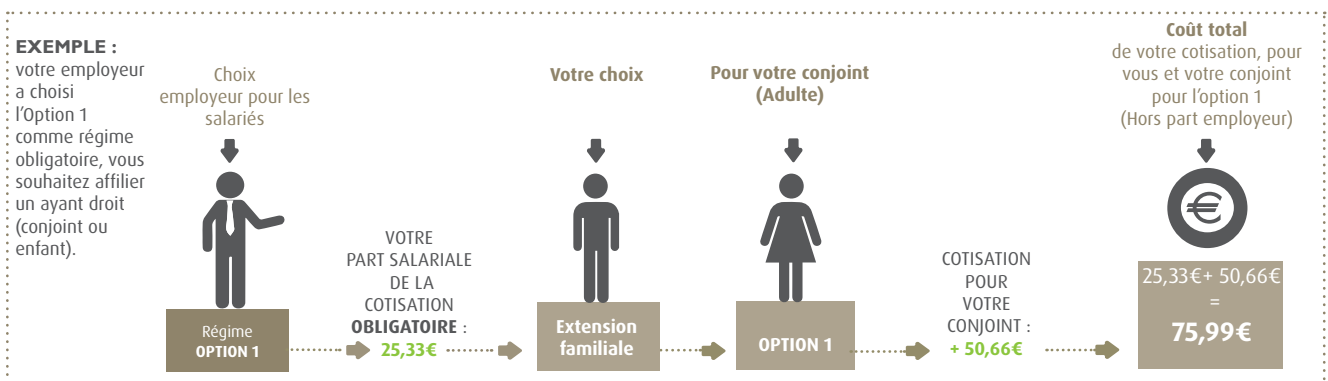
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option.

CHOIX 1				
BASE CONVENTIONNELLE = RÉGIME OBLIGATOIRE				
Régime général	Base conventionnelle		Option 1	
Adulte (salariné)	0,81%	Part salariale : 13,41€	+0,72%	Soit +23,84€
Adulte (conjoint facultatif)	+0,81%	Soit +26,82€	+0,72%	Soit +23,84€
Enfant (facultatif)	+0,51%	Soit +16,89€	+0,40%	Soit +13,24€



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation OPTION 1 pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants.

CHOIX 2		
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
Régime général	Option 1 (base incluse)	
Adulte (salariné)	1,53%	Part salariale : 25,33€
Adulte (conjoint facultatif)	+1,53%	Soit +50,66€
Enfant (facultatif)	+0,91%	Soit +30,13€



EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif de **Base**

Cotisation = 26,82€

Cotisation salariale : 26,82€/2 = 13,41€.

Part salariale : 13,41€

CHOIX 1				
BASE CONVENTIONNELLE = RÉGIME OBLIGATOIRE				
RÉGIME GÉNÉRAL	Base conventionnelle		Option 1	
Adulte (salarié)	0,81%	Part salariale : 13,41€	+0,72%	Soit +23,84€
Adulte (conjoint facultatif)	+0,81%	Soit +26,82€	+0,72%	Soit +23,84€
Enfant** (facultatif)	+0,51%	Soit +16,89€	+0,40%	Soit +13,24€

CHOIX 2		
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
RÉGIME GÉNÉRAL	Option 1 (base incluse)	
Adulte (salarié)	1,53%	Part salariale : 25,33€
Adulte (conjoint facultatif)	+1,53%	Soit +50,66€
Enfant** (facultatif)	+0,91%	Soit +30,13€

CHOIX 1				
BASE CONVENTIONNELLE = RÉGIME OBLIGATOIRE				
RÉGIME LOCAL	Base conventionnelle		Option 1	
Adulte (salarié)	0,31%	Part salariale : 5,13€	+0,70%	Soit +23,18€
Adulte (conjoint facultatif)	+0,31%	Soit +10,26€	+0,70%	Soit +23,18€
Enfant** (facultatif)	+0,18%	Soit +5,95€	+0,40%	Soit +13,24€

CHOIX 2		
OPTION 1 = RÉGIME OBLIGATOIRE		
RÉGIME LOCAL	Option 1 (base incluse)	
Adulte (salarié)	1,01%	Part salariale : 16,72€
Adulte (conjoint facultatif)	+1,01%	Soit +33,44€
Enfant** (facultatif)	+0,58%	Soit +19,20€

*Document non contractuel - ** Enfant : Gratuité à partir du 3ème.

Selon le régime mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garanties supérieur.

Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garanties choisi. Le montant des cotisations exprimé en € est donné à titre indicatif en référence au PMSS 2018, il fait l'objet d'un arrondi opéré par le délégataire de gestion.

i BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?

- 1 - Votre employeur vous déclare sur le site www.umanens.fr
- 2 - Vous recevez par mail, un identifiant et un mot de passe
- 3 - Vous accédez à la gestion de votre compte et bénéficiez de l'ensemble de vos services.

 www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



Umanens

L'humain a du sens

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens... l'expérience mutuelle !

Umanens c'est :



1 million
de personnes
protégées



224
agences
de proximité



601 millions
d'euros de
cotisations

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



N°Cristal 09 69 32 96 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



www.umanens.fr

Souscrivez en ligne !



Par courrier en nous retournant

le bulletin d'adhésion,
accompagné des pièces justificatives
à l'adresse suivante :

GESTION BRANCHE UMANENS
TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.